



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS, ÉQUIPEMENTS
COMMUNAUTAIRES ASSOCIES**

**REALISATION D'UN PLAN DE GESTION DES ZONES BOISEES ET DE LA GRAVIERE DU
SITE DE L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE DE LABEUVRIERE
ATTRIBUTION ET SIGNATURE D'UN MARCHE SANS PUBLICITE NI MISE EN
CONCURRENCE PREALABLES**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, dans le cadre de sa compétence « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés », a lancé une opération de construction d'une unité de valorisation énergétique (UVE) sur la commune de Labeuvrière, dans le cadre de la fin d'exploitation de l'actuel centre de valorisation énergétique (CVE) prévue en juin 2026.

Vu la décision N°2022_078 en date du 18 février 2022 par laquelle le Président a autorisé, dans le cadre de l'instruction du dossier d'autorisation d'exploitation de cet équipement, l'attribution et la signature d'un marché ayant pour objet la réalisation d'un diagnostic Habitats-Faune-Flore sur la commune de Labeuvrière à la société EODD INGÉNIEURS CONSEILS, ayant son siège social à Villeurbanne (69100), Centre Léon Blum, 171/173 rue Léon Blum,

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay souhaite valoriser cet espace en mettant en place un plan de gestion des milieux naturels, afin d'obtenir une vision à long terme des enjeux de biodiversité sur le site et de disposer d'une programmation opérationnelle à court et moyen terme.

Considérant que cette prestation d'élaboration du plan de gestion s'inscrit dans la poursuite de l'étude faune-flore réalisée en 2022 par la société EODD INGÉNIEURS CONSEILS et que ce besoin a fait l'objet d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables en application des dispositions de l'article R 2122-3 2° du Code de la Commande Publique, et qu'après analyse, l'offre de la société EODD INGÉNIEURS CONSEILS, apparaît économiquement avantageuse, et pour un montant total de 8 600 € HT et pour un délai d'exécution de 3 mois à compter de la notification du marché,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE d'attribuer et de signer un marché ayant pour objet la réalisation du plan de gestion des zones boisées et de la gravière du site de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de Labeuvrière avec la société EODD INGÉNIEURS CONSEILS, ayant son siège social à Villeurbanne (69100), Centre Léon Blum, 171/173 rue Léon Blum, pour un montant total de 8 600 € HT et pour un délai d'exécution de 3 mois à compter de la notification du marché.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **26 FEV. 2025**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



GIBSON Pierre-Emmanuel

Certifié exécutoire par le Président

Compte tenu de la réception en

Sous-préfecture le : **26 FEV. 2025**

Et de la publication le :

26 FEV. 2025

Par délégation du Président

Le Vice-président délégué,



GIBSON Pierre-Emmanuel